

BULLETIN MUNICIPAL

D'INFORMATION N° 108

06/09/2022



Mairie d'Asson, 20 place Saint-Martin, 64800 ASSON - Tél. : 05 59 71 02 65

Mail : info@asson.fr / Site Internet : www.asson.fr / Facebook : www.facebook.com/assonvillage

Hommage à Mireille DUTHEN-KAROUTCHI :

M. le Maire ouvre la séance en annonçant la triste nouvelle du décès de Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, conseillère municipale depuis 2020. Agée de 77 ans, la maladie l'a emportée brutalement ce 6 septembre 2022. Le Conseil Municipal la remercie pour son investissement au service des Assonnais et conservera d'elle l'image d'une femme dynamique, souriante et toujours prête à rendre service.

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022

1 - Servitude de passage avec le SDEPA suite à l'affaire 19RU059 : adopté à l'unanimité

Dans le cadre des travaux de renforcement du poste 42 Gabouil réalisés par le Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, une ligne de distribution électrique a été enfouie dans le tréfonds de la parcelle H883 (chemin de Brune). Il convient donc de régulariser cette situation en signant avec le SDEPA une servitude permettant le passage de l'ouvrage souterrain ainsi créé.

2 - Electrification Rurale – Extension pour alimentation Antenne téléphonique – Affaire 22EX042 : adopté à l'unanimité

Dans le cadre de l'alimentation électrique de la future antenne téléphonique, le SDEPA peut subventionner les travaux dont le montant total est estimé à 64 268,64 €. L'objet de cette délibération est d'approuver ces travaux dont le reste à charge (30 058,93 €) sera directement payé par le demandeur, à savoir FREE Mobile, au SDEPA. Ces travaux ne débuteront que lorsque la demande d'urbanisme sera accordée.

3 - Convention de servitude avec ENEDIS : adopté à l'unanimité

Il s'agit d'autoriser le Maire à signer une convention de servitude avec ENEDIS pour le passage d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle AB 678 située Lieudit Labielle pour l'alimentation de la station d'épuration.

4 - Adhésion à la Médiation Préalable Obligatoire – convention avec le CDG64 : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la mission de Médiation Préalable obligatoire avec le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques (cette nouvelle prestation sera incluse dans la cotisation versée au CDG et ne présente donc pas de surcoût pour la commune). Il s'agit pour les agents municipaux de disposer d'un mode de règlement alternatif des éventuels conflits avant tout contentieux devant le Tribunal Administratif pour les décisions administratives individuelles et ce, dans le respect des principes d'indépendance, de neutralité, d'impartialité et de confidentialité.

5 - Approbation du rapport de la CLECT portant sur les charges transférées inhérentes au transfert des ZAE à la CCPN : adopté à l'unanimité

Suite au transfert des ZAE (Zones d'Activités Économiques) à la Communauté de Communes du Pays de Nay, il convient de définir les modalités de transfert de charges correspondantes entre les différentes communes membres de l'intercommunalité. Le Conseil Municipal valide la répartition votée en Conseil Communautaire.

A vos agendas...

- 11 septembre (15h) : match de hand (N2M) – ASSON SPORTS reçoit l'UNION
- 18 septembre : Grand Prix de l'avenir organisé par le Vélo Club Nayais
- 24 septembre (19h) : match de hand (N2M) – ASSON SPORTS reçoit St NAZAIRE
- 3 octobre : Don du Sang, de 15h30 à 19h, à la salle de l'Isarce

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022 (suite)**6 - Décision modificative n° 1 : adopté à l'unanimité**

Il est proposé de redéfinir la répartition du budget pour permettre l'intégration de la participation communale du SDEPA pour les travaux du quartier Labat. Il s'agit d'une opération d'ordre d'un montant total de 11 840 € (amortissement) qui ne change en rien l'équilibre global du budget.

D'autre part, un virement de crédit est nécessaire pour permettre l'acquisition de matériel et mobilier scolaire non prévue lors de la préparation budgétaire (matériel informatique, déshumidificateur, système d'alerte lumineuse répondant aux exigences du PPMS / alerte intrusion). Pour ce faire, un virement de crédits de 5 000 € sera opéré du compte 020 dépenses imprévues vers le programme « matériel et mobilier scolaire ».

7 - Demande de subvention voirie 2022 : adopté à l'unanimité

Lors de la commission « voirie », il a été convenu de réaliser des travaux de réfection de la voirie communale – programme 2022. Les voies concernées sont : chemin Las Coumettes (pont), chemin Bayard, chemin d'Aurous, chemin de Ser, chemin de Betcabe ainsi que les travaux d'accès à la future résidence Ages & Vie. Il est également prévu de sécuriser la rue des Pyrénées par la mise en place d'un sens prioritaire et d'un cheminement pour les piétons (avec marquage au sol). Les travaux de ce programme 2022 ont été évalués à 106 609 € HT. La présente délibération permettra de solliciter du Département ou de tout autre partenaire institutionnel le maximum de subventions.

8 - Soutien à la PASSEM : adopté à 16 voix pour et 2 contre

La PASSEM est une course en relais de 400 kms (entre Bidache et Pau) destinée à défendre et promouvoir la langue régionale. Elle a traversé la commune d'Asson début juin 2022 sur 3 kms. L'association LIGAMS qui l'organise propose la vente symbolique de chaque km pour 100 €. Aussi, M. le Maire a proposé le versement d'une subvention de 100 € correspondant à 1 km de course.

9 - Tarif des services publics – mise à jour : adopté à l'unanimité

Afin de tenir compte de l'augmentation contractuelle du repas cantine facturée à la collectivité, le repas sera augmenté de 0,20 € à compter du 7 novembre 2022 (après les vacances de Toussaint). Il passera donc à 4,10 € pour les enfants et 4,70 € pour les adultes. Le Conseil Municipal vote donc la mise à jour du tableau reprenant les principaux services municipaux applicables à Asson (garderie, cantine, centres de loisirs, location de salles et de matériel, pont bascule, cimetière). Ce tableau est disponible en mairie et le site *asson.fr*.

10 - Modification du règlement intérieur de la cantine et garderie périscolaire : adopté à l'unanimité

Considérant la volonté de la commune de créer une régie unique pour la cantine et pour la garderie d'une part, et de permettre, d'autre part, le paiement en ligne (carte bancaire) des factures de cantine et de garderie, il convient de modifier le règlement intérieur des services périscolaires. Désormais, les familles recevront une facture unique cantine + garderie à la fin de chaque mois, payable auprès de la mairie en chèques, espèces ou en ligne (par carte bancaire).

11 - Projet cantine scolaire : adopté à l'unanimité

Vu l'augmentation du prix des repas, la municipalité a décidé de lancer une étude de faisabilité technique et financière pour gérer en direct son service de restauration scolaire sans passer par une société de restauration. L'objectif est multiple : mieux maîtriser la qualité de la prestation, retrouver de l'autonomie sur les achats de denrées alimentaires et favoriser les produits locaux, mieux maîtriser le prix de la prestation et éviter de payer des frais fixes en cas de baisse de la fréquentation ou de fermeture temporaire de la cantine (comme ce fut le cas au plus fort de la pandémie). Pour cela, le Conseil Municipal décide de s'appuyer sur un bureau d'études, notamment pour déterminer les moyens nécessaires (locaux, matériel) et ainsi évaluer le coût des investissements.

INFORMATIONS DIVERSES

Saison Culturelle Automne 2022 :

La Communauté de communes du Pays de Nay poursuit sa saison culturelle en cette rentrée et propose des actions de médiation autour de la lecture publique, du jeu, du spectacle vivant, des arts... Elle déploie son activité sur le territoire, en particulier grâce à son réseau de 8 bibliothèques et de sa ludothèque ainsi qu'avec la participation active des communes du Pays de Nay. Lors de ce trimestre automnal elle met en place de nouvelles propositions culturelles pour tous les publics, en particulier familial. Cette programmation préfigure celle du futur centre culturel (médiathèque et cinéma) dont la construction a débuté à Nay au début de l'été.

Au programme, entre autres : l'itinérance culturelle des Editions du "Pourquoi pas ?", maison d'édition indépendante jeunesse, du 8 au 13 octobre, avec la présence de l'auteur maintes fois récompensé Thomas Scotto, d'illustratrices, de l'association Chemins des Arts, etc. A retrouver également, la 1ère édition des rencontres des Arts Visuels "Bastide des Arts" le dimanche 6 novembre à Nay, une programmation magique autour de l'univers Fantasy, des rencontres d'auteurs, des activités ludiques, des ateliers, des spectacles (très) jeune public, des expositions, etc. Toutes ces propositions sont en accès gratuit avec réservation et inscription préalables conseillées auprès des lieux d'accueil. Le programme complet est à retrouver sur www.bibliotheques-paysdenay.fr.

Retrouvez les actualités du réseau lecture publique et ludothèque du Pays de Nay en nous suivant sur www.facebook.com/bibpaysdenay.

Formation zéro déchet :

La CCPN, en lien avec l'association le Potager du futur, propose des séances de formations gratuites au jardinage « zéro déchet » et au compostage à l'issue desquelles il sera possible de récupérer un composteur gratuitement.

- Mardi 20 septembre de 18h à 20h
 - Mercredi 21 septembre de 14h à 16h
- Inscription au 05.59.61.11.82 ou par mail à b.ledin@paysdenay.fr

Association ASSON ANIMATION

Depuis septembre 2020, Asson Animation a continué à proposer des ateliers variés.

En cette rentrée 2022, les ateliers ont repris ou reprennent aux dates suivantes : Aquarelle (01/09), Scrapbooking (06/09), Yoga (08/09) avec Frédérique Bérard nouvelle animatrice, tarot (16/09), Qi Gong (19/09), Occitan (27/09), Encadrement (04/10) Dessin (06/10).

Nouveauté 2022 : à partir du 7 septembre, atelier Circuit Training avec Julie Poublet.

Enfin, le jardin partagé devient une réalité ! 2023, année des premières récoltes ? N'hésitez pas à tenter l'aventure avec eux !

Plus d'info, horaires et tarifs sur le site www.asson-animation.com

TMB Ferronnerie :

Depuis début 2022, l'entreprise PERSILLON a été rachetée par M. Thierry LATZAKO (chemin des Arribarouys à Asson). De la conception dans son propre atelier à la pose, TMB Ferronnerie réalise sur mesure tous vos projets métalliques (escaliers métal et bois, garde-corps, verrières, portails, mobilier...). N'hésitez pas à le contacter pour tout projet métallique au 06.86.98.67.83

Enquête Publique portant sur la révision allégée du PLU d'Asson :

La révision allégée du Plan Local d'Urbanisme porte sur la suppression d'espaces boisés classés (EBC) en trois endroits (pour l'implantation d'une antenne relais, pour la réalisation d'une canalisation d'eau potable, pour revoir la délimitation d'un EBC délimité par erreur au niveau de la station d'épuration). A cette occasion, une **enquête publique** est ouverte **du 28 septembre au 29 octobre 2022** afin de recueillir les observations du public. Madame Colette MAGNOU, désignée commissaire-enquêtrice par le Tribunal Administratif de Pau, sera présente en mairie d'Asson le mercredi 28 septembre de 15h à 16h ainsi que les samedis 15 et 29 octobre de 9h30 à 11h30. Le dossier d'enquête publique est consultable en mairie ainsi que sur le site www.asson.fr